

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DAC 688 - DEVE Monument à la mémoire des 11 450 enfants juifs victimes de la Shoah au cimetière du Père Lachaise (20e).

Mmes Catherine VIEU-CHARIER et Pénélope KOMITES, rapporteures.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la réalisation d'un monument à la mémoire des 11 450 enfants juifs victimes de la Shoah au cimetière du Père Lachaise à Paris 20e ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 29 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission, et par Mme Pénélope KOMITES, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la proposition de Mme la Maire de Paris tendant à la réalisation d'un monument à la mémoire des 11 450 enfants juifs victimes de la Shoah au cimetière du Père Lachaise à Paris 20e.

Article 2 : La dépense correspondante, estimée à 30 000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2016, rubrique 324, nature 2313, mission 40000-99-040, individualisation 16V00149 DAC.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO